Initiatives ministérielles

posé de conserver cette subvention, pour autant que je sache.

Je voudrais demander au député s'il estime que le projet de loi dont la Chambre est saisie devrait être rejeté, que la subvention au transport des grains et de la farine «à l'Est de» devrait être conservée et que la société de chemin de fer devrait toucher 40 millions de dollars supplémentaires en n'apportant que des avantages très secondaires à l'industrie agricole de la Nouvelle-Écosse et aux ports d'Halifax et de Saint John. Ou préfèrerait-il une autre manière d'aider ces secteurs précieux de notre économie—notamment le commerce portuaire et l'industrie agricole?

Veut-il que cette anomalie continue alors qu'elle ne repose plus sur la base qu'elle avait lorsqu'elle a été adoptée en 1961? Est-ce là sa conception du progrès? Le député veut-il conserver le *statu quo*, quel que soit le préjudice qu'il cause?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de sa question.

S'il avait écouté attentivement ce que je disais au sujet de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, il saurait que je suggérais au gouvernement de tenir compte des recommandations de cette commission, de réexaminer les dispositions du projet de loi C-26 et d'effectuer de véritables changements au programme, qui garantiraient la viabilité économique des deux ports de Halifax et de Saint John et préserveraient les emplois et l'apport à l'économie que le programme a assurés jusqu'ici.

Cinq cents emplois sont en jeu dans une économie déjà fragile. Il importe que le gouvernement réagisse de façon positive à la situation de ces travailleurs et à la nécessité d'accorder tout le soutien possible aux agriculteurs et à l'industrie de la brasserie des Maritimes ainsi qu'à l'économie locale.

Je suggère que le gouvernement réétudie le projet de loi et y effectue des changements qui rendront le programme du tarif de l'Est efficace. Il est tout à fait inacceptable de supprimer intégralemet ce programme, de jeter 570 travailleurs et leurs familles sur le pavé, et de faire disparaître environ 200 emplois indirects.

M. Crosby: Madame la Présidente, si le député examinait la situation, il se rendrait compte très rapidement que la prolongation du programme du tarif de l'Est causerait des difficultés, car ce programme devait per-

mettre aux ports de la côte est de concurrencer les ports américains. Cette situation n'existe plus en ce qui concerne le trafic du grain et de la farine.

La concurrence est entre les ports du Saint-Laurent et ceux de la côte est. Si le tarif de l'Est est supprimé, les ports de la côte est devront recevoir de l'aide pour demeurer compétitifs. Mais tous les emplois et tout l'argent resteront au Canada de toute façon.

Le député semble dire que les ports du Saint-Laurent perdront leur avantage sur les ports de la côte est. Je suis d'accord avec le député, si c'est sa position. Je suis d'avis qu'il ne devrait pas y avoir d'avantages spéciaux pour les ports du Saint-Laurent ou pour ceux de la côte est. J'espère qu'il exposera clairement sa position et obtiendra l'appui de son parti qui se prononcera contre ce préjudice perpétué au cours des dernières décennies en faveur des ports du Saint-Laurent.

La difficulté, c'est que pour redresser la situation et pour rendre les ports de la côte est et ceux du Saint-Laurent plus compétitifs, nous, sur la côte est, avons besoin d'un avantage concurrentiel supplémentaire, qui pourrait se traduire par des frais de brisage de glaces imposés aux navires s'arrêtant aux ports du Saint-Laurent.

Je voudrais demander au député pourquoi, s'il s'intéresse tellement au programme de subventions au tarif de l'Est et à la situation des ports de la côte est, son parti n'a pas pris à la Chambre les décisions nécessaires pour qu'on puisse imposer ces frais aux navires passant par les ports du Saint-Laurent? Pourquoi n'ont-ils pas appuyé la mesure quand elle a été débattue à la Chambre?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, un certain nombre de changements pourraient être apportés au programme de subventions au tarif de l'Est afin que l'exportation des céréales par les ports de Halifax et de Saint John demeure une activité viable. Nous devrions faire l'impossible pour arriver à cette fin.

En éliminant les subventions, ce à quoi vise le projet de loi, nous favoriserions effectivement les ports du centre du pays. Il faudrait veiller à ce que les ports de l'Atlantique, les deux qui sont ouverts pendant l'hiver, obtiennent véritablement les avantages dont ils ont besoin pour survivre. Nous devrions revoir l'ensemble du programme de soutien que représente le programme de subventions au tarif de l'Est, pour veiller à ce qu'il soit maintenu.